



30.07.2014 - 09:15 Uhr

## Organiser le paiement des taxes autoroutières étrangères depuis la Suisse

Bern (ots) -

Le TCS permet d'organiser le paiement des taxes automobiles en Italie et en Autriche, depuis la Suisse, et ainsi, de simplifier les voyages à l'étranger. Dans de nombreux points de contact, répartis dans toute la Suisse, la « Viacard » pour l'Italie, et la « Pickerl », la vignette autoroutière autrichienne, sont disponibles.

Vignette autrichienne

Tous les véhicules à moteur d'un poids allant jusqu'à 3,5 tonnes doivent être munis d'une vignette pour rouler sur les autoroutes autrichiennes. Cet autocollant est de durée limitée. Les points de contact du TCS proposent des vignettes autoroutières autrichiennes d'une durée de validité de 10 jours, de deux mois ou d'une année. Un automobiliste, qui se fait prendre sans vignette sur une autoroute autrichienne, doit verser sur le champ un péage compensatoire de 120 euros. S'il ne peut pas payer sur place, il s'expose à une amende de 300 à 3'000 euros.

Viacard

La Viacard permet de s'acquitter des redevances autoroutières italiennes. Payée à l'avance et munie d'une bande magnétique, cette carte s'utilise à toutes les stations de péage ou sorties d'autoroutes italiennes. Des voies routières sont spécialement réservées et signalées aux stations de péage pour les détenteurs de la Viacard.

La carte prépayée Viacard existe en 3 versions, d'une valeur de 25.-, 50.- ou 75. Elle est vendue par quelques points de contact du TCS, aux postes de douane, dans presque toutes les aires de repos des autoroutes et dans certains kiosques. Attention: les points de contact du TCS ne reprennent pas de Viacards défectueuses (démagnétisées).

Télépéage liber-t Evasion

Le péage sur les autoroutes françaises est souvent l'occasion de longues attentes. Pour aider ses membres à éviter les bouchons, la Section Genève leur offre la possibilité d'acheter le télépéage « liber-t Evasion ». Grâce à un badge, le coût du péage est débité directement sur la carte de crédit suisse et permet d'utiliser les voies réservées au péage en France, dont certaines peuvent être franchies à 30 km/h. Le coût est de 1.60EUR par mois uniquement quand il est utilisé et grâce au TCS, la première année est offerte.

Plus d'informations sur comment obtenir le badge au centre technique du TCS à Meyrin (GE), à la Section au Quai Gustave-Ador 2 ou sur <http://www.tcs.ch/fr/le-club/pres-de-moi/geneve/telepeage.php>.

Pour plus d'informations sur les redevances autoroutières en Europe, cliquez sur <http://www.tcs.ch/de/reisen-camping/reiseinfos/themen/autobahngebuehren.php>.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 26,  
[laurent.pignot@tcs.ch](mailto:laurent.pignot@tcs.ch)

Les photos du TCS sont sur Flickr -

[www.flickr.com/photos/touring-club/collections](http://www.flickr.com/photos/touring-club/collections).

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - [www.youtube.com/tcs](http://www.youtube.com/tcs).

[www.pressetcs.ch](http://www.pressetcs.ch).